



Formation

Éducateur Technique Spécialisé



Rapport d'activité

- Juin 2023 -

Rédacteurs :

- **Thierry BRAGANTI** : Responsable de la formation
- **Martin WIBAUX** : Formateur ETS
- **Blandine DANAU** : Assistante de formation

Sommaire

AVANT-PROPOS.....	3
1. Morphologie de la filière.....	4
2. Profil des trois promotions	5
3. Calendriers de La formation théorique	8
4. La formation pratique	10
5. Contrôles continus et attribution des E.C.T.S	12
6. La certification	16
7. L'insertion professionnelle.....	18
8. Une équipe pédagogique	19
9. Bilan et perspectives	20

AVANT-PROPOS

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne IRTSCA a obtenu l'autorisation d'ouverture au grade licence le 20 novembre 2021, et ce, pour 6 ans.

L'année universitaire 2021 / 2022 a été marquée par 3 évènements majeurs :

- La fin de La crise sanitaire liée à la COVID 19 et des protocoles qui y étaient attachés ont permis un « retour à la normale » et, par conséquent, grandement faciliter la mise en œuvre du dispositif de formation théorique et pratique tel que prévu dans le projet de la filière.
- Le mouvement de personnel des formateurs permanents attachés à la filière : Mme Mélanie LEROY qui intervenait sur la filière à hauteur d'un 0,3 ETP a mis fin à ses fonctions courant juin 2021. M. Martin WIBAUX est venu renforcer, à temps plein, sur un poste de formateur permanent, l'encadrement de la filière le 1 décembre 2021.
- La mise en œuvre de la démarche qualité, qui en complément des bilans individuels et collectifs de fin d'année, permet une meilleur visibilité des attentes et du degré de satisfaction des apprenants tant du dispositif du formation lui-même que des prestations offertes par l'institution.

1. Morphologie de la filière

Statut des apprenants

La filière bénéficie d'un Quota Région de 36 places (12 par promotion). Pour l'année universitaire 2021 / 2022, le nombre des apprenants admis en formation dans le cadre du Quota (étudiants et demandeurs d'emploi) est de 24, soit 80 % de l'effectif total de la filière qui est de 30 apprenants (baisse de 10 apprenants par rapport à l'année précédente). Au titre du Hors Quota, on enregistre donc la présence de 4 salariés (2 en deuxième année et 2 en troisième année) et de 2 apprenties (en deuxième année). Il convient de noter que les 2 apprenties ont intégré la formation sous ce statut dès la première année.

Statut	Etudiant	Demandeur d'emploi	Salarié	Apprenti
Effectif total : 30	16	8	4	2

Les salariés et apprentis exercent tous dans le champ du handicap : 4 dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence et 2 dans le secteur adulte du travail protégé.

Etablissement	IME	ESAT
Effectif	2	4

On note un déséquilibre des effectifs entre les promotions. En effet, alors que la promotion de première année compte 7 apprenants, la promotion de deuxième année en compte le double.

Promotion	ETS 1	ETS 2	ETS 3
Effectif	7 apprenants	14 apprenants	9 apprenants

Depuis la mise en œuvre du décret n° 2005-1376 du 3 novembre 2005 qui institue le Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé et permet l'accès de la formation en voie directe¹, on observe une augmentation constante du taux de féminisation qui atteint aujourd'hui 83,33 % de l'effectif total. Ce taux de féminisation tend à rapprocher, sur le plan morphologique, la filière ETS des autres filières de niveau 6.

Sexe	Homme	Femme
Effectif total	5	25

¹ Jusqu'à cette date, la formation menant à l'obtention du C.A.F.E.T.S était uniquement accessible aux salariés en situation d'emploi d'Éducateur Technique ou de Moniteur d'Atelier.

Origine géographique des apprenants

Département	02	08	51	60
Effectif	4	6	18	2

Les apprenants sont majoritairement originaires de la Région Champagne-Ardenne (n = 24) puisqu'ils représentent 80 % de l'effectif total avec une forte dominante des apprenants résidant dans le département de la Marne (60 %). Seuls 4 apprenants sont originaires d'autres départements Aisne (6,66 %) et Oise (13,33 %).

2. Profil des trois promotions

Promotion première année

Sexe

Sexe	Hommes	Femmes
Effectif	1	6

Statut

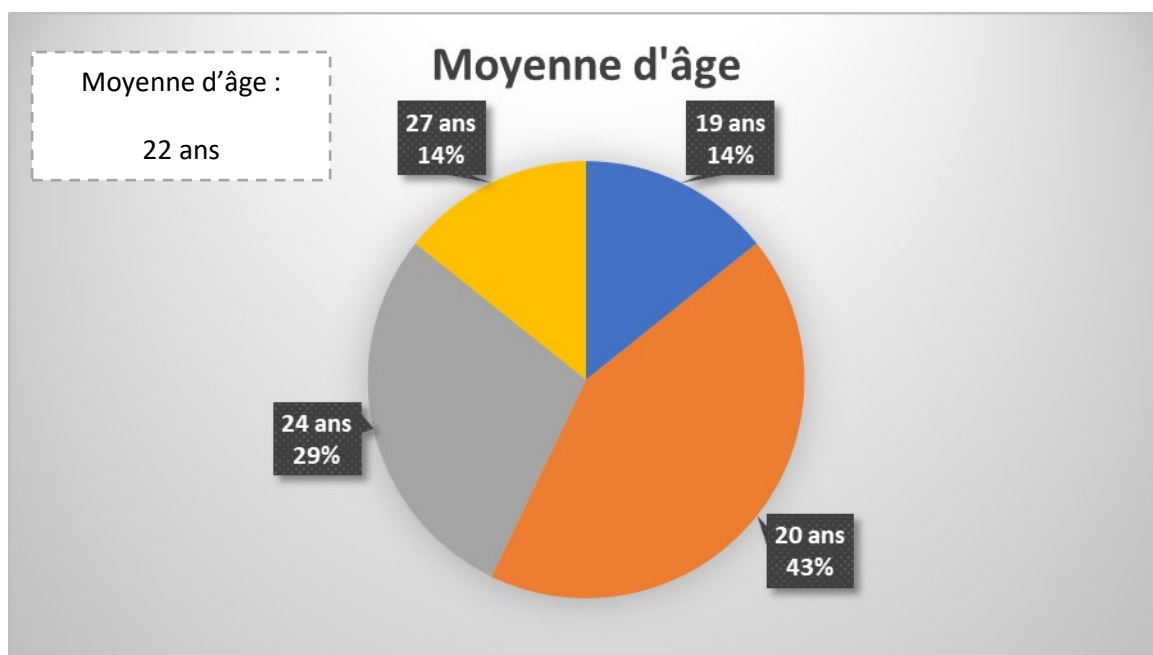
Statut	Etudiant	Demandeur d'emploi
Effectif	5	2

Origine géographique

Département	02	08	51
Effectif	1	3	3

Pyramide des âges

Age	19 ans	20 ans	24 ans	27 ans
Effectif	1	3	2	1



La moyenne d'âge de la promotion de première année est de 22 ans.

Promotion deuxième année

Sexe

Sexe	Hommes	Femmes
Effectif	2	12

Statut

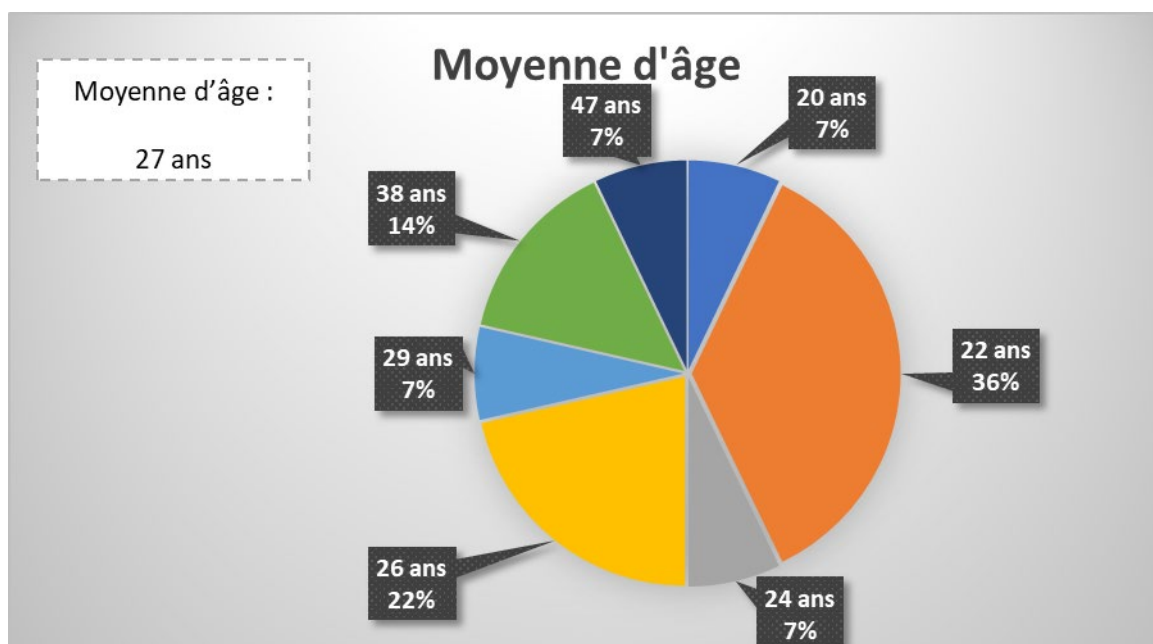
Statut	Etudiant	Demandeur d'emploi	Salarié	Apprenti
Effectif	6	4	2	2

Origine géographique

Département	02	08	51	60
Effectif	1	2	10	1

Pyramide des âges

Age	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	29 ans	38 ans	47 ans
Effectif	1	5	1	3	1	2	1



La moyenne d'âge de la promotion de deuxième année est de 27 ans.

Promotion troisième année

Sexe

Sexe	Hommes	Femmes
Effectif	2	7

Statut

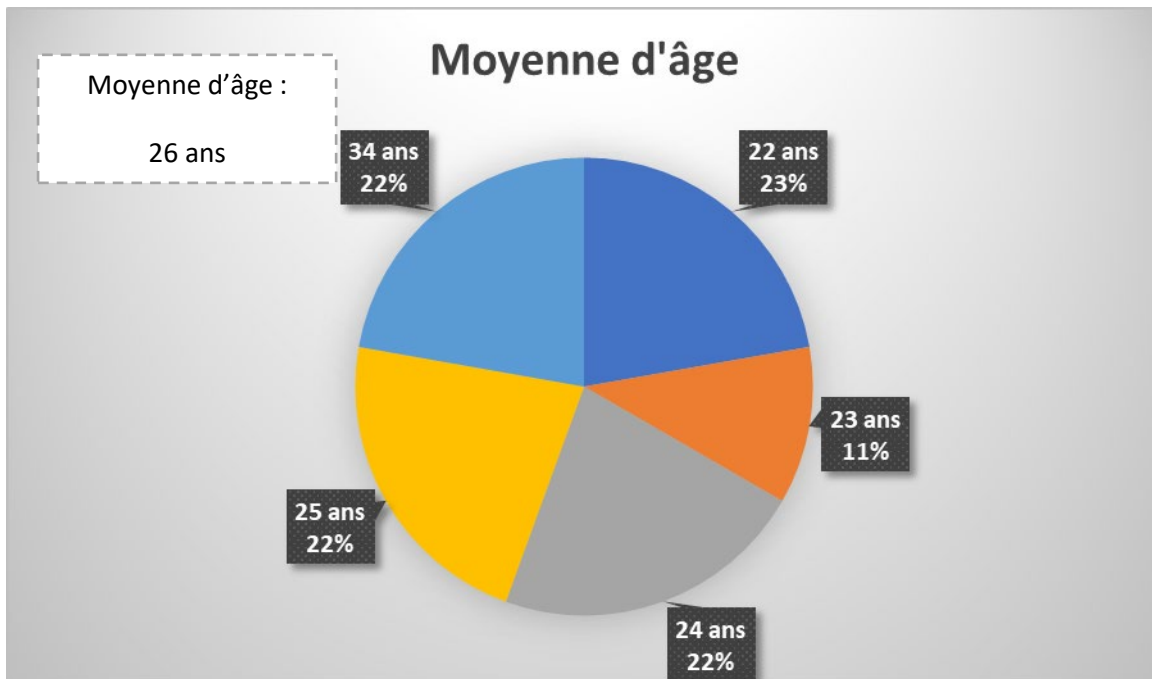
Statut	Etudiant	Demandeur d'emploi	Salarié
Effectif	6	1	2

Origine géographique

Département	02	08	51	60
Effectif	2	1	5	1

Pyramide des âges

Age	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	34 ans
Effectif	2	1	2	2	2



La moyenne d'âge de la promotion de troisième année est de 26 ans.

3. Calendriers de La formation théorique

Calendrier de la formation théorique de la première année de formation



Calendrier 2021/2022 Formation Educateur Technique Spécialisé - 1ère année

	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
D 01		M 01	V 01	L 01 (S 44)	M 01	S 01	M 01	M 01	V 01	D 01	M 01	V 01
L 02	(S 31)	J 02	S 02	M 02	J 02	D 02	M 02	M 02	S 02	L 02 (S 18)	J 02	S 02
M 03		V 03	D 03	M 03	V 03	L 03 (S 1)	J 03	J 03	D 03	M 03	V 03	D 03
M 04		S 04	L 04	(S 40)	J 04	S 04	M 04	V 04	L 04	(S 14)	M 04	L 04
J 05		D 05	M 05	V 05	D 05	M 05	S 05	S 05	M 05	J 05	D 05	M 05
V 06		L 06	(S 36)	S 06	L 06	(S 49)	J 06	D 06	M 06	V 06	L 06 (S 23)	M 06
S 07		M 07	J 07	D 07	M 07	V 07	L 07	L 07 (S 6)	L 07	(S 10)	S 07	J 07
D 08		M 08	V 08	L 08	(S 45)	M 08	S 08	M 08	V 08	M 08	V 08	V 08
L 09	(S 32)	S 09	J 09	M 09	J 09	D 09	M 09	M 09	S 09	L 09 (S 19)	J 09	S 09
M 10		V 10	D 10	M 10	V 10	L 10	(S 2)	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
M 11		S 11	L 11	(S 41)	J 11	S 11	M 11	V 11	L 11	(S 15)	M 11	L 11
J 12		D 12	M 12	V 12	D 12	M 12	S 12	D 12	M 12	J 12	D 12	M 12
V 13		L 13	(S 37)	M 13	S 13	L 13	(S 50)	J 13	D 13	M 13	V 13	M 13
S 14		M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	L 14	(S 7)	L 14	(S 11)	J 14	J 14
D 15		M 15	V 15	L 15	(S 46)	M 15	S 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15
L 16	(S 33)	J 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	M 16	S 16	L 16 (S 20)	J 16	S 16
M 17		V 17	D 17	M 17	V 17	L 17 (S 3)	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
M 18		S 18	L 18	(S 42)	J 18	S 18	M 18	V 18	L 18	(S 16)	M 18	L 18
J 19		D 19	M 19	V 19	D 19	M 19	S 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
V 20		L 20	(S 38)	M 20	S 20	L 20	(S 51)	J 20	D 20	M 20	V 20	M 20
S 21		M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	(S 8)	L 21	(S 12)	M 21	J 21
D 22		M 22	V 22	L 22	(S 47)	M 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22
L 23	(S 34)	J 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	M 23	S 23	(S 21)	J 23	S 23
M 24		V 24	D 24	M 24	V 24	L 24	(S 4)	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24
M 25		S 25	L 25	(S 43)	M 25	S 25	M 25	V 25	L 25	(S 17)	M 25	L 25
J 26		D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	S 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 27		L 27	(S 39)	M 27	S 27	L 27	(S 52)	J 27	D 27	M 27	V 27	M 27
S 28		M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	(S 9)	L 28	(S 13)	M 28	J 28
D 29		M 29	V 29	L 29	(S 48)	M 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29
L 30	(S 35)	J 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	M 30	S 30	L 30 (S 22)	J 30	S 30
M 31			D 31		V 31	L 31	(S 5)	J 31	M 31		M 31	D 31

■ Vacances, weekends, jours fériés

■ Amplitude pour formation sur site qualifiant

■ Formation à l'IRTS

Calendrier de la formation théorique de la deuxième année de formation



Calendrier 2021/2022 Formation Educateur Technique Spécialisé - 2ème année

août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
D 01	M 01	V 01	L 01 (S 44)	M 01	S 01	M 01	M 01	V 01	D 01	M 01	V 01
L 02 (S 31)	J 02	S 02	M 02	J 02	D 02	M 02	M 02	S 02	L 02 (S 18)	J 02	S 02
M 03	V 03	D 03	M 03	V 03	L 03 (S 1)	J 03	D 03	M 03	M 03	D 03	D 03
M 04	S 04	L 04 (S 40)	J 04	S 04	M 04	V 04	V 04	M 04	(S 14)	S 04	L 04 (S 27)
J 05	D 05	M 05	V 05	D 05	M 05	S 05	S 05	J 05	M 05	D 05	M 05
V 06	L 06 (S 36)	M 06	S 06	L 06 (S 49)	J 06	D 06	D 06	M 06	V 06	L 06 (S 23)	M 06
S 07	M 07	J 07	D 07	M 07	V 07	L 07 (S 6)	L 07 (S 10)	S 07	M 07	J 07	J 07
D 08	M 08	V 08	L 08 (S 45)	M 08	S 08	M 08	M 08	D 08	M 08	V 08	V 08
L 09 (S 32)	J 09	S 09	M 09	J 09	D 09	M 09	M 09	L 09 (S 19)	J 09	S 09	S 09
M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10 (S 2)	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	D 10
M 11	S 11	L 11 (S 41)	J 11	S 11	M 11	V 11	V 11	L 11 (S 15)	M 11	S 11	L 11 (S 28)
J 12	D 12	M 12	V 12	D 12	M 12	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
V 13	L 13 (S 37)	M 13	S 13	L 13 (S 50)	J 13	D 13	D 13	M 13	V 13	L 13 (S 24)	M 13
S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	L 14 (S 7)	L 14 (S 11)	S 14	M 14	J 14	J 14
D 15	M 15	V 15	L 15 (S 46)	M 15	S 15	M 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15
L 16 (S 33)	J 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	M 16	S 16	L 16 (S 20)	J 16	S 16
M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	L 17 (S 3)	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
M 18	S 18	L 18 (S 42)	J 18	S 18	M 18	V 18	V 18	L 18 (S 16)	M 18	S 18	L 18 (S 29)
J 19	D 19	M 19	V 19	D 19	M 19	S 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
V 20	L 20 (S 38)	M 20	S 20	L 20 (S 51)	J 20	D 20	D 20	M 20	V 20	L 20 (S 25)	M 20
S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21 (S 8)	L 21 (S 12)	S 21	M 21	J 21	J 21
D 22	M 22	V 22	L 22 (S 47)	M 22	S 22	M 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22
L 23 (S 34)	J 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	M 23	S 23	L 23 (S 21)	J 23	S 23
M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	L 24 (S 4)	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24
M 25	S 25	L 25 (S 43)	J 25	S 25	M 25	V 25	V 25	L 25 (S 17)	M 25	S 25	L 25
J 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	S 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 27	L 27 (S 39)	M 27	S 27	L 27 (S 52)	J 27	D 27	D 27	M 27	V 27	L 27 (S 26)	M 27
S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	L 28 (S 9)	S 28	M 28	J 28	J 28
D 29	M 29	V 29	L 29 (S 48)	M 29	S 29	M 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29
L 30	J 30	S 30	M 30	J 30	D 30	S 30	M 30	S 30	L 30 (S 22)	J 30	S 30
M 31	D 31	V 31	L 31 (S 5)	V 31	L 31	J 31	J 31	M 31	M 31	D 31	D 31

Vacances, weekends, jours fériés

Amplitude pour formation sur site qualifiant

Formation à l'IRTS

Calendrier de la formation théorique de la troisième année de formation

Edition du 25/05/21



Calendrier 2021/2022 Formation Educateur Technique Spécialisé - 3ème année

août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
D 01	M 01	V 01	L 01 (S 44)	M 01	S 01	M 01	M 01	V 01	D 01	M 01	V 01
L 02 (S 31)	J 02	S 02	M 02	J 02	D 02	M 02	M 02	S 02	L 02 (S 18)	J 02	S 02
M 03	V 03	D 03	M 03	V 03	L 03 (S 1)	J 03	D 03	M 03	M 03	D 03	D 03
M 04	S 04	L 04 (S 40)	J 04	S 04	M 04	V 04	V 04	L 04 (S 14)	M 04	S 04	L 04 (S 27)
J 05	D 05	M 05	V 05	D 05	M 05	S 05	S 05	J 05	M 05	D 05	M 05
V 06	L 06 (S 36)	M 06	S 06	L 06 (S 49)	J 06	D 06	D 06	M 06	V 06	L 06 (S 23)	M 06
S 07	M 07	J 07	D 07	M 07	V 07	L 07 (S 6)	L 07 (S 10)	S 07	M 07	J 07	J 07
D 08	M 08	V 08	L 08 (S 45)	M 08	S 08	M 08	M 08	D 08	M 08	V 08	V 08
L 09 (S 32)	J 09	S 09	M 09	J 09	D 09	M 09	M 09	L 09 (S 19)	J 09	S 09	S 09
M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10 (S 2)	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	D 10
M 11	S 11	L 11 (S 41)	J 11	S 11	M 11	V 11	V 11	L 11 (S 15)	M 11	S 11	L 11 (S 28)
J 12	D 12	M 12	V 12	D 12	M 12	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
V 13	L 13 (S 37)	M 13	S 13	L 13 (S 50)	J 13	D 13	D 13	M 13	V 13	L 13 (S 24)	M 13
S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	L 14 (S 7)	L 14 (S 11)	S 14	M 14	J 14	J 14
D 15	M 15	V 15	L 15 (S 46)	M 15	S 15	M 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15
L 16 (S 33)	J 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	M 16	S 16	L 16 (S 20)	J 16	S 16
M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	L 17 (S 3)	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
M 18	S 18	L 18 (S 42)	J 18	S 18	M 18	V 18	V 18	L 18 (S 16)	M 18	S 18	L 18 (S 29)
J 19	D 19	M 19	V 19	D 19	M 19	S 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
V 20	L 20 (S 38)	M 20	S 20	L 20 (S 51)	J 20	D 20	D 20	M 20	V 20	L 20 (S 25)	M 20
S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21 (S 8)	L 21 (S 12)	S 21	M 21	J 21	J 21
D 22	M 22	V 22	L 22 (S 47)	M 22	S 22	M 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22
L 23 (S 34)	J 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	M 23	S 23	L 23 (S 21)	J 23	S 23
M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	L 24 (S 4)	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24
M 25	S 25	L 25 (S 43)	J 25	S 25	M 25	V 25	V 25	L 25 (S 17)	M 25	S 25	L 25
J 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	S 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 27	L 27 (S 39)	M 27	S 27	L 27 (S 52)	J 27	D 27	D 27	M 27	V 27	L 27 (S 26)	M 27
S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	L 28 (S 9)	S 28	M 28	J 28	J 28
D 29	M 29	V 29	L 29 (S 48)	M 29	S 29	M 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29
L 30	J 30	S 30	M 30	J 30	D 30	S 30	M 30	S 30	L 30 (S 22)	J 30	S 30
M 31	D 31	V 31	L 31 (S 5)	V 31	L 31	J 31	J 31	M 31	M 31	D 31	D 31

Vacances, weekends, jours fériés

Amplitude pour formation sur site qualifiant

Formation à l'IRTS

4. La formation pratique

Les promotions de première et deuxième année réalisent leur formation pratique de 56 semaines de stage au titre de l'arrêté du 22 août 2018. La formation pratique s'organise comme suit :

Année	Semestre 1	Semestre 2	Total
ETS 1	Stage A : 8 semaines	Stage B 1 : 8 semaines	16 semaines

Année	Semestre 3	Semestre 4	Total
ETS 2	Stage B 2 : 8 semaines	Stage C 1 : 12 semaines	20 semaines

Année	Semestre 5	Semestre 6	Total
ETS 3	Stage C 2 : 12 semaines	Stage C 1 : 8 semaines	20 semaines

Une attention particulière est accordée à la répartition des volumes horaires de stage par année ainsi qu'à la distribution des durées de stage par semestre. Cette distribution, qui respecte le principe d'une formation en alternance, intègre également la règle de répartition de 30 ECTS par semestre qui prend en compte les temps de formation théorique, les temps de stage et le temps de travail personnel.

Les sites qualifiants

Promotion ETS 1 : stage de 8 semaines

Etablissement	AFPA	IME	ESAT	Centre d'audiophonie	Foyer d'Hébergement	Foyer d'Accueil Médicalisé
Effectif	1	2	1	1	1	1

Le stage de 8 semaines peut être considéré comme un stage de découverte et de confirmation du projet professionnel, objectif stipulé comme tel dans le livret de formation.

Promotion ETS 2 : stage de 16 semaines

Etablissement	Albatros (08)	IME	ESAT
Effectif	2	2	2

Un apprenant n'a pas réalisé le stage de 16 semaines (abandon de la formation)

Promotion ETS 3 : stage de 32 semaines

Etablissement	Michel Fandre	IME	ESAT
Effectif	1	4	2

Sur un effectif de 9 apprenants en troisième année seul 7 apprenants sous statut Etudiant et Demandeur d'emploi ont effectué un stage de 32 semaines, les 2 salariés n'étant pas concernés par cette modalité pédagogique.

Distribution des stages par type d'Etablissement

Etablissement	AFPA	IME	ESAT	Centre d'audiophonie	Foyer d'hébergement	FAM	Albatros	Michel Fandre
Effectif	1	8	5	1	1	1	2	1

- 10 stages se sont déroulés dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence
- 10 stages se sont déroulés dans le secteur adulte
- 19 stages se sont déroulés dans le champ du handicap (mental, physique et sensoriel).

Les apprenants s'orientent à parts égales vers le secteur de l'enfance et de l'adolescence et le secteur adulte.

Le champ du handicap (95 %) est sur-représenté. A cela plusieurs explications :

C'est un champ qui accueille très régulièrement des stagiaires et qui possède une longue expérience de leur accompagnement.

C'est un champ, principalement le secteur adulte, qui gratifie plus facilement les stages.

La population accueillie dans les structures relevant du champ du handicap correspond au public auprès duquel les futurs professionnels souhaitent s'orienter. De plus, c'est dans ce champ qu'exercent, en grande majorité, les éducateurs techniques spécialisés.

5. Contrôles continus et attribution des E.C.T.S

L'attribution des 180 E.C.T.S est répartie sur les 6 semestres de la façon suivante :

Semestre 1 : 5 contrôles continus

Semestre 2 : 6 contrôles continus

Semestre 3 : 4 contrôles continus

Semestre 4 : 5 contrôles continus

Semestre 5 : 5 contrôles continus

Semestre 6 : 5 contrôles continus

Selon les cas, les contrôles continus font l'objet d'un rattrapage ou d'une compensation.

La mise en œuvre de ces 30 contrôles continus entraîne un accroissement de la charge de travail des formateurs permanents : conception, organisation et participation effective aux contrôles (soutenance blanche, surveillance, correction, etc.), coordination avec les responsables d'axe, présence à différentes commissions (d'harmonisation, pédagogique, etc.).

De plus, le dispositif de formation théorique des éducateurs techniques spécialisés ne compte que 1200 heures au lieu, par exemple, de 1450 heures dans la filière éducateur spécialisé, la fréquence des contrôles continus est plus importante que dans les autres formations de niveau 6. De même, elle sollicite la mobilisation de nombreux professionnels de terrain, ce qui engendre un coût financier non négligeable.

Les formateurs de la filière ont fait le choix de ne pas intégrer dans les contrôles continus les notes des épreuves de certification, et ceci, afin d'éviter toute confusion entre attribution des ECTS et validation des Domaines de Compétences.

Une attention particulière a été portée aux modalités d'évaluation afin que celle-ci soient le plus variées possibles : au niveau des écrits on retrouve : une fiche de lecture, des questionnaires, un QCM, une note de synthèse, des dossiers individuels, une bibliographie et au niveau des oraux : un exposé collectif et des soutenances blanches préparatoires aux épreuves de certification.

CONTROLES CONTINUS E.T.S. 1

Module	Intitulé	Bloc / DF	Modalité	Semestre	ECTS
1 A31	Introduction aux sciences humaines	Bloc 1 / DF 1	Une fiche de lecture (compensable)	Semestre 1	9
1 B31	La personne et son développement	Bloc 2 / DF1	Un questionnaire (rattrapage)	Semestre 1	6
5 A31	La question sociale et les politiques publiques	Bloc 7 / DF4	Un QCM (rattrapage)	Semestre 1	5
6 J31	Projet Voltaire	Bloc 5 / DF 3	Une évaluation (rattrapage)	Semestre 1	1
8 B351	Construction de l'expérience et parcours de formation	Bloc 1 / DF 1	Une note de synthèse (compensable)	Semestre 1	9
					Total : 30
1 E35	Courants de pensée et pédagogie des auteurs	Bloc 2 / DF1	Un exposé collectif (compensable)	Semestre 2	7
2 E35	Aménagement du poste de travail, ergonomie	Bloc 3 / DF2	Un contrôle de connaissances (compensable)	Semestre 2	7
6 J31	Projet Voltaire	Bloc 5 / DF3	Une évaluation finale (compensable)	Semestre 2	1
6 L31	Langue vivante étrangère	Bloc 5 / DF3	Une évaluation (compensable)	Semestre 2	1
7 P351	Méthodologie du projet individuel	Bloc 2 / DF1	Un dossier (compensable)	Semestre 2	7
7 F351	Gestion et organisation de la production	Bloc 3 / DF2	Un questionnaire (compensable)	Semestre 2	7

CONTROLES CONTINUS E.T.S. 2

Module	Intitulé	Bloc / DF	Modalité	Semestre	ECTS
2 C31	Maladies et troubles psychiques	Bloc 2 / DF1	Une bibliographie (rattrapage)	Semestre 3	9
4 A351	Marché du travail/Emploi/Formation	Bloc 4 / DF 2	Un questionnaire (rattrapage)	Semestre 3	7
6 L35	Langue vivante étrangère	Bloc 5 / DF3	Une évaluation finale (rattrapage)	Semestre 3	4
8 B352	Construction de l'expérience et parcours de formation	Bloc 1 / DF1	Le dossier de stage (rattrapage)	Semestre 3	10
					Total : 30
5 C35	Accès aux droits et juridictions	Bloc 7 / DF4	Un QCM (rattrapage)	Semestre 4	4
8 C351	Analyse de l'intervention professionnelle	Bloc 1 / DF1	Un dossier (rattrapage)	Semestre 4	8
8 P351	Pédagogie appliquée et adaptée	Bloc 3 / DF2	Un dossier (rattrapage)	Semestre 4	8
8 V351A	Soutenance blanche du DC 3.2	Bloc 5 / DF3	Un oral (rattrapage)	Semestre 4	5
8 V351B	Soutenance blanche du DC 4.1	Bloc 8 / DF4	Un oral (rattrapage)	Semestre 4	5
					Total : 30

CONTROLES CONTINUS E.T.S. 3

Module	Intitulé	Bloc / DF	Modalité	Semestre	ECTS
7 F352	Gestion et organisation de la production	Bloc 3 / DF 2	Un dossier (compensable)	Semestre 5	9
8 P352	Pédagogie appliquée et adaptée	Bloc 3 / DF2	Un dossier (compensable)	Semestre 5	9
8 V352B	Un devoir à domicile du DC 2.2 (Etude de situation)	Bloc 4 / DF2	Un devoir (compensable)	Semestre 5	4
8 V352C	1 ^{er} devoir blanc sur table du DC 2.2 (Etude de situation)	Bloc 4 / DF2	Un devoir (compensable)	Semestre 5	4
8 V352A	Soutenance blanche du DC 1.1 (Etude de la relation éducative)	Bloc 1 / DF1	Un oral (rattrapage)	Semestre 5	4
					Total : 30
8 V353B	2 ^{ème} devoir blanc sur table du DC 2.2 (Etude de situation)	Bloc 4 / DF2	Un devoir (rattrapage)	Semestre 6	6
8 V353A	Soutenance blanche DC 1.2 (Mémoire professionnel)	Bloc 2 / DF1	Un oral (rattrapage)	Semestre 6	7
8 V353C	Soutenance blanche du DC 31. (Communication professionnelle)	Bloc 6 / DF3	Un oral (rattrapage)	Semestre 6	7
8 V354	Un devoir blanc du DC 4.2 (Les politiques publiques)	Bloc 7 / DF4	Un devoir (compensable)	Semestre 6	5
4 A352	De l'exclusion à l'insertion	Bloc 7 / DF4	Un questionnaire (compensable)	Semestre 6	5
					Total : 30

6. La certification

L'IRTS-CA a présenté 9 candidats au D.E.E.T.S session 2022, 8 ont obtenu leur diplôme.

Une candidate n'a pas validé les deux épreuves du DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé : DC 1.1 : « Etude de la relation éducative » et DC 1.2 : « Mémoire de pratique professionnelle » domaine de compétences 2 ». Proposition a été adressée à la candidate ajournée de pouvoir bénéficier d'un contrat de présentation à une nouvelle session d'examen. Cette dernière a donné une suite favorable à cette offre.

7 épreuves ont été organisées par le Centre de formation et ont eu lieu à l'IRTS-CA et sur les sites qualifiants :

DC 1.1 : « Etude de la relation éducative » (23 février 2022)

Cette épreuve, programmée en troisième année, a nécessité la mise en œuvre d'une seconde session qui n'a toutefois pas permis à la candidate de valider ce DC.

Le DC 2.1 : « Mise en situation pratique du site qualifiant » (Mars et avril 2022)

Le DC 2.2 : « Etude de situation » (11 mars 2022)

L'ensemble des candidats ont validé ces deux épreuves programmées en troisième année.

Le DC 3.1 : « Elaboration d'une communication professionnelle » (17 mai 2022).

Le DC 3.2 : « Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle » (22 juin 2022).

L'ensemble des candidats ont validé ces deux épreuves programmées en troisième et deuxième année.

Le DC 4.1 : « Dossier à partir d'un questionnaire en lien avec le terrain » (23 juin 2022).

Le DC 4.2 : « Contrôle de connaissances » (11 mai 2022).

L'ensemble des candidats ont validé ces deux épreuves programmées en deuxième année et troisième année.

Les candidats ont été admis le 7 juillet 2022.

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu au centre des congrès de Reims le vendredi 21 octobre 2022. Félicitations aux diplômés de la sessions 2022 !



Rapport d'activité ETS 2023



La préparation aux épreuves de certification ne mobilise pas moins de 10 modules, soit 303 heures. Ce qui signifie qu'un quart des 1200 heures du dispositif de formation est consacré à cette préparation.

Semestre	DC	Intitulé de l'épreuve	Module d'accompagnement
Semestre 4	DC 3.2	Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle	Module 8 K35 : Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle (30 heures)
	DC 4.1	Dossier à partir d'un questionnaire en lien avec le terrain	Module 8 F35 : Travail en partenariat et en réseau (30 heures)
Semestre 5	DC 1.1	Etude de la relation éducative	Module 8 C352 : Analyse de l'Intervention Professionnelle (30 heures)
	DC 2.2	Etude de situation	Module 7 P352 : Projet éducatif et dispositifs de formation (30 heures)
Semestre 6	DC 2.1	Mise en situation sur site qualifiant	Module 8 P351 : Pédagogie appliquée et adaptée (30 heures) Module 8 P352 : Pédagogie appliquée et adaptée (30 heures) Module 7 F352 : Gestion et organisation de la production (30 heures)
	DC 3.1	Elaboration d'une communication professionnelle	Module 8 E35 : Communication professionnelle (30 heures)
	DC 4.2	Contrôle de connaissances	Module 5A35 : Les politiques publiques (30 heures)
	DC 1.2	Mémoire de pratique professionnelle	Module 8 G35 : Guidance mémoire (33 heures)

Outre le temps dévolu à la préparation de ces épreuves de certification, il convient de prendre en compte le temps que l'assistante de formation consacre à l'organisation de la passation des 7 épreuves de certification dévolues au Centre de formation : courrier de dépôt des dossiers (version papier et numérique) ; réception et envoi des dossiers aux jurys ; convocation aux épreuves (apprenants et jurys) et de transmission des notes aux apprenants ; enregistrement des documents (version papier et numérique) ; organisation des jurys d'harmonisation ; archivage des PV et des relevés de notes, etc.

7. L'insertion professionnelle

Deux apprenantes, Louise BERTRAND (ETS 2) et Camille ROUSSEAU (ETS 2) ont signé un contrat d'apprentissage dès la première année : à l'IMPro « Jean Nicole » de Chevières (60) pour la première et à l'ESAT « L'Isle Aux Bois de » Châlons-en-Champagne (51) pour la seconde. Devant la difficulté de recrutement d'éducateurs techniques spécialisés à laquelle sont confrontés les employeurs et tenant compte de la volonté de l'Etat de développer la formation professionnelle par la voie de l'apprentissage on peut imaginer que ce type de situation se renouvelle dans les années à venir. Ceci étant, on peut supposer que les Etablissements privilégieront la signature de ce type de contrat en milieu de formation, c'est-à-dire lors de l'entrée en stage de 32 semaines qui débute au semestre 4.

Louise BARBIER : occupe un emploi d'ETS en CDI au Foyer de jour « Les Trois Foyers » à Bétheny (51).

Laurane DUTERQUE : sans emploi. Dans l'attente d'un heureux évènement, elle envisage de postuler à l'Institut Albatros La Petite Chapelle (Belgique).

Remy GOBILLARD : toujours salarié sur un poste d'ETS à l'IME « L'Eveil » de Cormontreuil (51).

Thibault GOURMELEN : occupe un emploi d'éducateur spécialisé à l'IME « L'Eveil » de Cormontreuil (51).

Marie LONGAVESNE : toujours salariée sur un poste d'ETS à l'ESAT « Les Peupliers » de Longueuil-Sainte-Marie (60). Envisage d'entreprendre un CAFERUIS.

Avrylle ROBIN : contractuelle dans un Etablissement public médico-social, elle exerce en qualité d'ETS sur le dispositif de soutien et d'accès à l'emploi à Maux (77).

Laurine RZEPKA : exerce en qualité d'éducatrice spécialisée en CDI à l'IME « Fondation Lucie Lebon » à Montier en Der (52).

Pauline VAN HYFTE : poursuit une formation d'animatrice dans le secteur de l'équitation dans le but de devenir équitérapeute.

Mathilde VEDANI : occupe en CDD un emploi d'ETS à l'ESAT « Les Ateliers de la Moncelle » à Laon (02).

Etablissement	IME	ESAT	EPSMD	FAM	FDE
Effectif	3	2	1	1	1

Les sortants exercent en majorité dans la Région Champagne-Ardenne :

Département	02	51	52	60	77
Effectif	1	3	1	1	1

8. Une équipe pédagogique

Il importe de rappeler ici le professionnalisme de l'équipe pédagogique. En effet 7 intervenants vacataires assurent l'encadrement de 9 modules dont 5 modules préparatoires à des épreuves de certification.

Intervenant	Qualification	Module	Intitulé	Année
Martin WIBAUX	DEETS / Licence Professionnelle	7 P351	Méthodologie du projet individuel	ETS 1
		8 C352	Analyse de l'intervention professionnelle (DC 1.1)	ETS 3
Marie-Claude COURTEAUX	DEETS	7 F351	Gestion et organisation de la production	ETS 1
Marie-Thérèse HENRY	DEETS / CAFERUIS	8 C351	Analyse de l'Intervention Professionnelle	ETS 2
Emmanuel DELAHAYE	DEETS / CAFERUIS	8 P351	Pédagogie appliquée et adaptée (DC 2.1)	ETS 2
Françoise MITTELETTE	Universitaire	7 A35	Méthodologie de l'écrit et de l'oral	ETS 2
Carine LEON-CROUZET	Psychologue	8 K35	Analyse d'un travail en équipe pluriprof. (DC 3.2)	ETS 2
		8 F35	Travail en partenariat et en réseau (DC 4.1)	ETS 2
Thierry PIOT	DEETS	8 P352	Pédagogie appliquée et adaptée (DC 2.1)	ETS 3

Cette année a toutefois été marquée par un événement fort, puisque 4 vacataires, pour de raisons de santé, n'ont pu encadrer soit des modules, soit participer à des épreuves sur site. Ces défections ont déstabilisé l'organisation et ont nécessité de devoir, « au pied levé », trouver des solutions de rechange.

Il importe de souligner que chaque nouvelle réforme nécessite des temps de travail et d'harmonisation avec les vacataires afin d'actualiser les contenus et les modalités d'évaluation en regard des textes officiels.

9. Bilan et perspectives

Arrêt de formation

Pour l'année 2021/2022 on enregistre 4 arrêts de formation et 1 demande de suspension :

- Mme EMOND Cloé (ETS 1) : arrêt de formation prononcé par la commission pédagogique le 05 juillet 2022.
- Mme DOS SANTOS Frédérique (ETS 2) : arrêt de formation prononcé par la commission pédagogique le 24 août 2022.
- Mme ROUSSEAU Camille (ETS 2) : arrêt de formation prononcé par la commission pédagogique le 05 juillet 2022.
- Mme JACQUET Candice : arrêt de formation prononcé par la commission pédagogique le 05 juillet 2022.
- Mme CHARPENTIER Honorine (ETS 2) : suspension de formation à la demande de l'apprenante en date du 04 avril 2022 avant demande de reprise du cursus en septembre 2022.

Les 4 arrêts de formation – soit 13,33 % de l'effectif total – se répartissent comme suit : 1 en première année et 3 en deuxième année.

Les motifs de ces arrêts sont multiples :

- raison de santé (1)
- Difficultés très importantes rencontrées dans la parcours de formation (1)
- Souhait de se réorienter vers un autre cursus de formation (2).

La demande de suspension est liée à une situation de grande précarité économique qui ne permettait plus à l'apprenante de poursuivre sa formation dans de bonnes conditions.

Parcoursup

La promotion de première année pour la rentrée universitaire 2021/2022 compte 7 apprenants, tous admis dans le quota : 5 étudiants et 2 demandeurs d'emploi. Contrairement aux autres années aucun apprenant n'est issu du « Dispositif jeunes » ou du dispositif « Oasis ». De même, aucun apprenant n'est signataire d'un contrat d'apprentissage à son entrée en formation.

Commission pédagogique

Hormis les arrêts et la suspension de formation, indiqués précédemment, l'ensemble des apprenants ont été admis en année supérieure.

Démarche qualité

La démarche qualité initiée cette année permet de mesurer le taux de satisfaction sur la pédagogie mise en œuvre par promotion :

- Taux de satisfaction de la promotion ETS 1 : 8,67/10 pour un taux de réponse de 42 %
- Taux de satisfaction de la promotion ETS 2 : 8/10 pour un taux de réponse de 23%
- Taux de satisfaction de la promotion ETS 3 : 7,5/10 pour un taux de réponse de 90 %

Les taux de satisfaction sur la pédagogique mise en œuvre doivent être corrélés aux taux de réponse. Si les taux de satisfaction sont « corrects », le taux de réponse de la promotion ETS 2 oblige à relativiser le taux de satisfaction.

Formation continue

L'arrivée le 1 décembre 2021 d'un nouveau formateur permanent sur la filière laisse entrevoir la possibilité de proposer, dans les années à venir, des actions de formation continue et ainsi compléter le catalogue FC existant. A une logique d'offre de formation, qui ne risque de rencontrer aucune ou très peu d'échos, il semble plus judicieux de s'inscrire dans une logique de la demande en recourant, par exemple, à un envoi de questionnaires portant sur les besoins des Etablissements : actualisation des connaissances, montée en compétences, études, prospectives, recherches, etc.

Conclusion

La baisse d'effectif d'entrants en première année en 2021-2022 (la moitié de l'effectif d'entrants en 2020-2021) et la volonté de maintenir le dispositif de formation ETS en Région Champagne-Ardenne, nous conduit à envisager une action d'information et de sensibilisation sur le métier et la formation d'ETS à destination des lycéens préparant des baccalauréats techniques et/ou professionnels, en privilégiant, dans un premier temps, les lycées rémois. La semaine de détermination qui se déroule au mois de mars apparaît comme le moment le plus pertinent pour entreprendre cette action. Pour l'heure, un listing de Lycées a été arrêté et, un travail est en cours avec le service communication afin de réaliser des brochures, flyers et affiches qui viendraient compléter les renseignements disponibles sur le site de l'Institut. Par ailleurs, une capsule vidéo de 3 minutes présentant le métier et la formation peut être mobilisée à l'occasion de ces actions de communication et rendue accessible sur le site de l'IRTS.

Institut Régional du Travail Social
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot Curie
51100 REIMS

Assistante pédagogique – Blandine DANAU

Tel : 03 26 06 93 09

Télécopie : 03 26 06 29 64

Email : blandine.danau@irtsca.fr

Web : <http://www.irtsca.fr>

Conception et réalisation : IRTS Champagne-Ardenne

Impression : IRTS Champagne-Ardenne – juin 2023

